

## **RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DE YOUGOSLAVIE**

Amnesty International craint que les nouveaux procès intentés contre des membres de la communauté albanaise ne soient iniques

*Index AI : EUR 70/32/97*

24 octobre 1997

Nait Hasani et 18 autres membres de la communauté albanaise dont le procès doit s'ouvrir à Pristina, dans la province du Kosovo, lundi 27 octobre 1997, risquent d'être jugés en violation flagrante des normes internationales d'équité. En début d'année, Nait Hasani a été maintenu pendant un mois en détention non officielle. On l'aurait alors torturé au moyen de décharges électriques, pour le contraindre à signer des déclarations destinées à être retenues contre lui.

Ces 19 hommes ont été inculpés entre autres de « terrorisme » et de « meurtre », notamment pour l'homicide du recteur (serbe) de l'université de Pristina, tué en 1996. Selon certaines sources, ils appartiennent à l'Armée de libération du Kosovo (UCK), une organisation terroriste composée d'Albanais de souche. Bien qu'elle ne conteste nullement la nécessité de traduire en justice ceux qui se rendent coupables de tels actes, Amnesty International appelle les autorités à veiller à ce que ce procès soit conforme aux normes internationales d'équité.

« Des procès similaires, qui se sont achevés en mai et juin de cette année, ont été entachés de graves irrégularités ; les accusés ont affirmé à l'audience que des aveux leur avaient été arrachés sous la torture, a déclaré Amnesty International.

« Le droit des accusés à un procès équitable a également été violé sur d'autres points. Ainsi, des avocats se sont vu interdire de consulter certains documents et de rendre visite à leurs clients », a ajouté l'Organisation.

La série actuelle de procès fait suite à de violentes attaques menées contre des civils serbes, des policiers et des Albanais considérés comme « fidèles » aux autorités serbes. La plupart d'entre elles ont eu lieu en 1996 et 1997. L'organisation clandestine UCK a revendiqué nombre de ces attentats, qui ont fait au moins 12 morts.

Fin 1996 et début 1997, la police a procédé à des vagues d'arrestations au cours desquelles plus de 100 membres de la communauté albanaise ont été appréhendés. De nombreux cas de torture et de mauvais traitements infligés à des détenus ont été signalés : 11 des 20 personnes reconnues coupables en mai ont affirmé au tribunal qu'elles avaient "avoué" après avoir été victimes de tels sévices. Nait Hasani, le première personne accusée dans le cadre du nouveau procès, a été interpellé le 28 janvier ; dans les 48 heures qui ont suivi, l'a police l'a conduit à l'hôpital afin d'y faire soigner les blessures qui lui avaient été infligées en garde à vue. Il a ensuite "disparu" le 31 janvier, les autorités niant disposer de la moindre information le concernant jusqu'à sa "réapparition" le 28 février. Ce jour-là, un juge d'instruction l'a officiellement interrogé en présence de son avocat. Nait Hasani a déclaré qu'il avait été emmené de l'hôpital par la police, puis placé en détention dans un endroit inconnu, où on l'avait attaché à un lit. Il a soutenu qu'on l'avait torturé au moyen de chocs électriques, dans le but de lui faire signer des déclarations destinées à être retenues contre lui.

Plus récemment, le 17 octobre, Jonuz Zeneli, qui devait être traduit en justice ce lundi en compagnie des 19 autres accusés, est décédé en détention, dans un hôpital pénitentiaire de Belgrade ; sa famille affirme qu'il est mort des suites de mauvais traitements. Un autre homme, Adrian Krasniqi, également inculpé en même temps qu'eux, a été abattu par la police le 16 octobre. Il avait, semble-t-il, pris part à une attaque à main armée contre un poste de police, dans un village proche de Peć.

Deux des 19 accusés doivent être jugés par contumace.

### **Informations générales**

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Depuis l'abolition de fait, en 1989, de l'autonomie dont jouissait précédemment le Kosovo au sein de la république de Serbie, la plupart des membres de la communauté albanaise, qui représente presque 90 p. cent de la population de cette province, refusent de reconnaître l'autorité serbe sur ce territoire. La majorité d'entre eux soutiennent le principal parti politique des Albanais de souche, la Lidhja Demokratike e Kosovës (LDK, Ligue démocratique du Kosovo), qui, tout en appelant à la reconnaissance du Kosovo en tant qu'État indépendant, a toujours prôné le recours à des moyens d'action non violents.

Au fil des ans, des milliers de membres de la communauté albanaise du Kosovo ont été victimes de passages à tabac et d'autres formes de mauvais traitements infligés par la police, et des centaines emprisonnés à l'issue de procès iniques. Ce déplorable bilan en matière de droits de l'homme a nourri chez de nombreux Albanais de souche un dangereux sentiment d'amertume. Les chefs de file de cette communauté, ainsi que d'autres observateurs, ont souligné que ceux qui recouraient à la violence risquaient de bénéficier d'un soutien populaire croissant, à moins que des mesures ne soient prises de toute urgence pour résoudre les problèmes du Kosovo par le biais de négociations pacifiques l